

N° 5800^{1F}
CHAMBRE DES DEPUTES
Session ordinaire 2007-2008

PROJET DE LOI

**concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat
pour l'exercice 2008**

* * *

AVIS DU COMITE OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS
(20.11.2007)

INTRODUCTION

Le C.O.S.L. tient encore une fois à rappeler la nécessité d'un effort soutenu de l'Etat dans son appui à l'organe central du sport et à ses fédérations associées, pour leur permettre un bon fonctionnement, contribuant ainsi à une évolution positive, tant du sport loisir que du sport de compétition et de haut niveau dans notre pays.

Dans la lettre que le C.O.S.L. avait adressée au Ministre des Sports en date du 8 mai 2007 lors de l'élaboration primaire du projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2008, les revendications suivantes avaient été retenues comme étant primordiales:

- importance des appuis revenant directement aux fédérations et aux clubs qui représentent la base du mouvement sportif à Luxembourg;
- contribution au coût important qu'engendreront la préparation et la participation des athlètes luxembourgeois aux Jeux Olympiques de Beijing 2008;
- dotation des nouvelles structures „sport-études“ de moyens adaptés pour cet élément indispensable dans la formation de nos jeunes athlètes;
- mise à disposition de moyens financiers indispensables et suffisants pour le sport de haut niveau.

Sur base de ces considérations, le C.O.S.L. émet l'avis suivant quant au projet de budget du Département ministériel des Sports pour l'exercice 2008.

*

CONSIDERATIONS GENERALES

C'est avec satisfaction que le C.O.S.L. prend acte du fait qu'après une régression inquiétante des crédits accordés au mouvement sportif en 2007, le budget 2008 du Département ministériel des Sports connaît une progression globale de 2,73%, même si cette évolution reste en deçà de la progression globale du budget d'Etat.

L'augmentation est même très sensible au niveau des dépenses courantes qui croissent de 8,94% et cela surtout à cause de l'introduction du nouveau poste 33.014 concernant le sport de compétition et d'élite et doté de 512.500.- euros. Ceci répond à une demande de longue date du C.O.S.L., notamment de soutenir efficacement le sport de haut niveau en lui attribuant les moyens nécessaires pour pouvoir se doter de personnel qualifié et de gérer des programmes sportifs ambitieux permettant une amélioration du niveau sportif dans le contexte international. Cette politique s'inscrit dans la philosophie des efforts consentis les années précédentes pour d'autres domaines du sport (sport pour tous, sports pour personnes ayant un handicap) et est pleinement approuvée par le C.O.S.L.

En contrepartie, la diminution des dépenses en capital pour 2008 de 2,11% par rapport au budget 2007 s'explique surtout par l'amputation de 500.000.- euros au niveau des articles budgétaires ayant trait à l'alimentation du fond d'équipement sportif national.

CONSIDERATIONS PARTICULIERES

Au-delà et à la lecture des divers articles budgétaires concernant le Département ministériel des Sports, il ressort que l'accent positif a surtout été porté sur

- les crédits alloués à l'entraînement fédéral
- les dépenses liées à l'encadrement administratif du mouvement sportif
- la lutte contre le dopage.

1/ Au niveau de la participation dans les indemnités d'entraîneurs fédéraux il y a lieu de relever la progression substantielle (près de 24%) des crédits qui prend en compte les demandes du C.O.S.L. pour que les fédérations puissent engager du personnel qualifié.

2/ Une augmentation similaire est à constater pour les aides financières et subsides aux fédérations au titre de leur fonctionnement et de leur activité, avec une progression de près de 28,9% de l'article budgétaire 33.013. Le C.O.S.L. note avec satisfaction que cette augmentation est un pas dans la bonne direction. Par l'engagement d'un directeur au service des fédérations – partiellement financé par cet article – le C.O.S.L. espère pouvoir renforcer ses services en faveur du mouvement sportif.

3/ En ce qui concerne la participation de l'Etat à la préparation olympique, le C.O.S.L. regrette que les sommes mises à disposition restent largement en dessous de ce qui a été demandé au mois de mai. En effet, les frais qui devront être engagés pour financer la participation luxembourgeoise aux Jeux de Beijing seront – pour des raisons évidentes – de loin supérieurs à ceux des Jeux d'Athènes, ce que ne reflète nullement la ligne réservée à cet effet au budget de l'Etat 2008. La convention, signée dans ce contexte entre le C.O.S.L. et le Département ministériel des Sports, doit par conséquent être révisée et adaptée aux besoins réels. Le C.O.S.L. ne peut que regretter cet état des choses à un moment où les problèmes liés à la contribution qui lui revient de la part du Loto/Toto ne sont pas encore résolus.

4/ Un doublement des crédits pour la campagne contre le manque de mouvement ne peut que satisfaire le C.O.S.L. Une politique conséquente dans ce domaine nécessite cependant des moyens encore plus importants, surtout à un moment où les clubs se voient de plus en plus en manque de bénévoles pour encadrer les jeunes. Cela dit, le C.O.S.L. tient à rappeler en général l'importance du sport dit récréatif et l'effort financier soutenu que celui-ci mérite. Il est donc vivement souhaitable que les crédits afférents connaissent à nouveau une progression dans les années à venir.

5/ Le C.O.S.L note un léger mieux au niveau des fonds destinés à financer le service médicosportif (art. 12.160).

6/ Il relève surtout avec satisfaction le triplement des crédits attribués à l'agence antidopage, augmentation qui dénote donc la volonté affichée du Gouvernement de promouvoir un sport propre, ce qui ne peut que trouver l'appui du mouvement sportif en entier.

7/ Le C.O.S.L. déplore, à la fin du huitième programme quinquennal d'équipement sportif que le budget afférent de 120.000.000.– euros voté fin 2002 n'aura finalement été consommé qu'à concurrence de 76.000.000.– euros. Il insiste pour que le 9e plan quinquennal soit mieux doté et surtout mieux respecté.

8/ Le C.O.S.L. salue aussi tous les efforts – financiers et autres – entrepris pour soutenir la recherche scientifique dans le domaine du sport qui est un pilier indispensable dans le contexte des mesures globales d'encadrement du sport.

CONCLUSION

Le projet de budget 2008 du Département ministériel des Sports, qui connaît un mieux certain par rapport à un budget 2007 très morose, satisfait dans son ensemble le C.O.S.L. On peut dire que l'orientation globale du budget Sport est plutôt positive.

L'organe suprême du sport luxembourgeois se doit néanmoins de relever que si le mouvement sportif luxembourgeois doit connaître l'avancée significative que la loi sur le sport votée le 14 juillet 2005 ambitionne, une augmentation notable des crédits s'impose pour le budget 2009 et aussi que l'avancée positive dans le budget 2008 ne reste pas limitée à une année, mais que ses acquis perdurent à l'avenir. Ainsi le C.O.S.L. tient à rappeler encore une fois que tout investissement dans le sport est également un investissement dans le social, dans la santé, dans l'intégration et dans nos générations futures.

Finalement le C.O.S.L. tient à souligner une fois de plus la défection qui devient de plus en plus alarmante au niveau des volontaires d'encadrement. Si le Gouvernement ne va pas à court terme dans le sens d'un plan d'action général en faveur du bénévolat, une crise importante du monde sportif luxembourgeois est à craindre.

Luxembourg, le 20 novembre 2007

